

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 20

Artikel: Le pouf
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 17 mai 1884.

Le traité de paix qui vient d'intervenir dans l'affaire du Tonkin est une excellente chose, non-seulement au point de vue des intérêts politiques et commerciaux de la France, mais aussi au point de vue de l'influence civilisatrice qu'il aura sur ces contrées encore plongées dans un état d'avilissement dont on se fait difficilement une idée, témoin ces quelques détails que nous empruntons à une lettre particulière, écrite de Haï-Phong :

« On ne trouve ici et dans les pays environnans que des cases en torchis, des étangs dans lesquels on est exposé à prendre un bain forcé tout habillé, des chemins vaseux et défoncés, dans lesquels on glisse et on butte à chaque pas. Les Annamites, couverts de vermine, se livrent, pour s'en débarasser, à une chasse permanente. Le climat n'est pas beau : ciel brumeux, température brûlante ou trop fraîche, atmosphère toujours humide. Et dans ce pays, où il n'y a ni police, ni voirie, il ne fait pas bon s'égarer loin de chez soi. En revanche, on peut pêcher à la ligne au milieu des rues. Les logements sont déplorables. J'habite au bord du fleuve une maison bâtie sur pilotis, ouverte à tous les vents et si peu solide que je la renverserais si je me retournais un peu brusquement dans mon lit.

Quand nous allons faire nos marchés, nous devons nous faire suivre d'un coolie pour porter la monnaie, qui n'est rien moins que légère. Pour une piastre (4 fr. 65), on nous donne sept ligatures, contenant chacune 10 masses de 60 sapèques. Or, la sapèque est une piècette de zinc et de terre, percée d'un trou au milieu pour pouvoir l'enfiler, comme les grains d'un chapelet, dans une ficelle végétale. Il faut, d'après le compte ci-dessus, 4200 sapèques pour faire une piastre, et cette piastre, convertie ainsi en même monnaie, ne pèse pas moins de 10 kilogrammes. On peut juger par là du degré de civilisation de ce pays. »

Les déclarations d'amour en termes de grammaire sont nombreuses et nous en avons déjà publiées plusieurs. Néanmoins, la suivante, qui nous est envoyée par un abonné, est assez jolie, assez bien trouvée, pour que nous lui accordions une petite place :

Mademoiselle,

Pardonnez à la *proposition* que je prends la liberté de vous faire de m'accepter pour votre humble *ad-*

jectif. Il est *positif* que je m'en trouverais heureux au *superlatif*, si vous daigniez vous rendre à mes vœux, quoique je ne sois ni la *première*, ni la *seconde*, ni la *troisième personne* qui vous ait recherchée. Croyez que nul ne vous aime autant que moi et que je vous serai fidèle tant qu'il me restera une *particule* de raison, et jusqu'à l'*article* de la mort ; que je n'aurai jamais avec vous le *verbe* haut ni le ton *impératif*, et que je ne suivrai d'autre *règle* que celle de vos désirs. Votre bonheur sera *parfait*, vous n'aurez jamais *sujet* de vous plaindre du *régime* que je vous ferai suivre. Le *présent* et le *passé* vous sont un sûr garant que je ne suis point un *futur* qu'il faille dédaigner. Si votre sort ne *participe* pas des vœux que je vous ai émis, votre *nom* n'en sera pas moins dans tous les *temps* mon seul *vocatif* jusqu'à la mort, pour moi l'unique *ablatif* de toutes choses.

Le pouf.

Chacun connaît l'ornement postiche que les dames ajoutent maintenant de l'autre côté de leur personne, et qui forme une saillie d'environ 50 centimètres. Dans les villes, cette obésité à l'envers ne prétend qu'à séduire les regards, à rendre plus gracieux les plis de la robe, à remplacer ce qui manque, à régulariser ce qui est imparfait ; mais sur la frontière on a trouvé un autre usage, beaucoup plus pratique, à ce boursouflement. Il sert à passer, au nez des douaniers, des objets de contrebande, des dentelles, de la parfumerie, et même du tabac.

Pendant quelque temps, les douaniers ont respecté cet ornement, éminemment respectable par l'endroit où il est placé ; mais leur défiance naturelle prenant le pas sur les scrupules, ils ont un beau jour voulu voir ce que cachaient ces tournures d'un développement insolite.

Ayant voulu voir, ils ont vu, car rien n'est caché pour un douanier, et il paraît qu'à la suite de leurs constatations légales, deux belles dames viennent d'être mises en prison à Hazebrouck, pour contrebande à l'aide de fausses tournures. Elles avaient des tournures divisées en une vingtaine de compartiments destinés à recevoir diverses catégories d'objets soumis aux droits.

Au moment où ces deux belles dames ont été visitées, elles portaient chacune dans leur tournure une dizaine de kilos de tabac belge. C'est ce qui a sans doute fait éternuer les braves douaniers,

trahi le secret et conduit en prison ces bureaux de tabac ambulants.

Si les coupables avaient réussi à passer la frontière, elles n'auraient certes pas manqué de chanter :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
J'ai du bon tabac ! Tu n'en auras pas !

Est-il possible au monde de voir quelque chose de plus affreux, de plus choquant pour l'œil que les épaulettes froncées dont croient se parer aujourd'hui bon nombre de dames et de demoiselles ?... Non. Combien sont plus gracieuses les épaules arrondies, les formes naturelles, en un mot, les formes non fagotées. Voyez-vous d'ici cette jeune fille à longue taille, aux bras fluets, coiffée d'un chapeau surchargé de plumes, et pour comble, des épaulettes !... Quel scarabée !...

Aussi nous empressons-nous de reproduire ici l'opinion émise à ce sujet par M^{me} Rose Morand, le spirituel écrivain du courrier de la mode, dans le journal *La Famille* :

« Nous n'avons jamais été bien enthousiaste, dit-elle, des manches à hautes épaulettes froncées, qui déformaient le buste et changeaient complètement la ligne harmonieuse du corps. Aussi nous constatons avec satisfaction que cette mode est en voie de déclinaison. Heureusement, tout ce qui est exagéré ne dure pas très longtemps, et la saine raison ramène bien vite les excentricités à de justes proportions. »

Très bien. Ce langage est évidemment celui d'une femme de bon sens.

La plus grande fleur du monde. — Cette fleur a été découverte en 1819, au sein des forêts presque impénétrables de Sumatra, par Thomas Raffles, gouverneur de l'île et le docteur Arnold, dans une course de plaisir. Ils donnèrent leur nom à cette fleur extraordinaire, la *Rafflesia-Arnoldi*, qui mesure trois mètres de circonférence et un mètre de diamètre. Son poids est de 7 kilogrammes. La tige, courte et grêle, porte quelques écailles de feuilles qui sont des rudiments et se termine par une fleur unique, présentant un périanthe double. Cette fleur est rouge avec des taches blanches. Elle constitue un véritable réservoir d'eau pour le voyageur qui ne rencontre sur sa route aucune autre source où il puisse se désaltérer. Le creux du calice contient jusqu'à 10 litres d'eau.

Cein qu'on offre ai vesitè.

Quand l'est que cauquon vo vint trovà, l'ai faut adé offri oquière, surtot se vint dão défrou; kâ on dái peinsâ que cè qu'a traci a fauta dè sè dessâiti onna vouâiretta ào dè se rappoyi lè coutès; et pi d'ailleu lè bons Vaudois sont jamé d'obedzi dè sè tant foci po mettrè à la chotta on verro dè vin. Ora, que faut-te offri à cllião que vo vignont trovà ? Ma fai cein depeind dái dzeins et dè cein que l'ont pè l'hotô, kâ n'ia diéro moian dè bailli cein qu'on n'a pas. Lè vagnolans sont jamé eimprontâ; vo font décheindré

à la càva, et quie, n'ia pas ! faut bâirè trai verro, que cein va rudo bin po cllião qu'âmont fisâ, po cein qu'on bâi très-ti dein lo mémo verro et que lo faut bâirè tot dè ratse-pi, sein s'arretâ ào maittein, kâ cein sarai molonhéto et crouio dè férè souffri lè z'autro, qu'atteindont. Lè bons pâysans, que sè tignont on bossaton, ne vo minont pas à la càva, po cein que lái a trâo dè truffes; mâ vont traire demi-pot que vo font bâirè per einseimbllo sur la trablia dè la cou-sena. Cllião que sont à set et iò lo bossaton gorgosse, ào que n'ont què dão penatset, vont queri dein lo bouffet dão pâilo derrâi onna botolhie d'âdhie dè cerise et vo z'ein font avalâ on part dè petits verro, que faut sè veilli dè pas sè reintornâ tot étourlo; ào bin se n'ont pas distillâ leu-mémo, sè tignont dè l'anisette et autres bourtia que faut bon grâ, mau-grâ, bâirè à lâo santé. Lè mousu font apportâ pè la serveinta onna botolhie dè rodzo, ào bin vo z'offront dè cllião botolhiès dza eintanâïs, que l'est dão vermoute, dão malaga, dão lacrimâ-crecy et autre li-quido.

Enfin quand on a rein pè l'hotô, on minè bravameint sè vesitès ào cabaret, et on demi-litre dè petit villio ào dè bon nové fâ l'afférè. Ne parlo pas dâi fennès, que s'offront dão café, dão siro et autre ri-quiqui.

Mâ sè pâo portant trovâ dâi iadzo iò, l'est prâo molési dè férè l'honétâtâ à cauquon, po cein qu'on ne sâ pas què bailli, kâ vo pâodè portant pas offri la casse avoué on bocon dè nillion ào dè céré à on ami que vo vint férè vesita; et s'on n'a rein d'autro ? Eh bin, s'on a rein d'autro, faut avâi dè l'idée, coumeint lo lacéli dè V..., et quatto à cllião à quoui on offrè d'aqcettâ ào dè refusâ.

Adon cé lacéli que fabrequâvè po son compto, veindâi sè fromadzo à n'on marchand dè tomès que vagnâi dè temps à autre. On dzo que l'étai don venu à l'hâora dè midzo, on ne poâvè pas férè autrameint què dè l'invitâ à dinâ. La pourra fenna ào fretâi, qu'arâi bin volliu que refusâi po cein que le n'avâi rein à dinâ què dè la soupa retsâodâïe et on oû de jambon dza tot blianc, fe bin eimbétâïe que l'aussé de què oï, et ne savâi pas què férè.

— Ne sè pas dein lo mondo que l'ai faut offri à dinâ, se le fe à se n'hommo; n'é pequa ló temps dè couairè on saocesson et n'é min d'âo po férè on mafan; que peinsè tou ?

— Eh bin ma fai, que vâo-tou, se repond lo fretâi, que ne volliâvè pas que s'ai de d'êtrè eimbarassi, se te ne sâ pas què lái offri, baille-lâi lo téte !

Conseils utiles.

Préparation des lainages pour qu'ils ne rétrécissent pas. — Prenez vos étoffes de laine, enveloppez-les dans un linge humide et déposez-les dans l'endroit le plus frais de la cave pendant 7 ou 8 jours. Au bout de ce temps, étendez l'étoffe à l'air et faites-la sécher. Elle ne rétrécira plus. — La même précaution doit être prise pour les laines à tricoter et pour les lacets avec lesquels on borde les jupes. Si on néglige cette précaution, on s'expose à les voir rétrécir considérablement lorsqu'ils sont posés.